



Doc. 14226
26 janvier 2017

La situation au Liban et les risques pour la stabilité de la région et la sécurité de l'Europe

Amendement¹ n° 1

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans l'amendement 1, après les mots «pour la stabilité du Liban.» insérer les mots suivants:

«Ceci ne garantit cependant pas que les autres problèmes du pays seront réglés.»

1. 2017 - Première partie de session

